

## ADHERER AU CLIFF Avantages et conditions

### POURQUOI ETRE MEMBRE DU CLIFF ?

Rejoindre une communauté à la fois professionnelle et conviviale, un lieu d'échanges, de réflexion et d'entraide pour :

- élargir vos compétences
- perfectionner vos pratiques
- gagner en efficacité

en partageant l'expérience de vos pairs et le savoir-faire des experts qui interviennent régulièrement au Cliff ;

- **exprimer votre opinion** : véritable « caisse de résonance », le Cliff répercute l'opinion des professionnels de la communication financière et des relations investisseurs en formulant des recommandations auprès des différents acteurs et régulateurs des marchés financiers, sur les questions touchant à l'organisation, à la diffusion et à la déontologie de l'information et de la communication financière ;
- **évoluer sur le plan professionnel** en bénéficiant d'un accès prioritaire aux programmes de formation continue, proposés par le Cliff en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine.

### MEMBRE ÉMETTEUR OU MEMBRE ASSOCIÉ ?

Membre  
émetteur

Vous pouvez solliciter le **statut de membre émetteur** si vous êtes un professionnel de la communication financière et des relations investisseurs, salarié dans une société cotée.

Membre  
associé

Vous pouvez solliciter le **statut de membre associé**

- si vous exercez une activité externalisée de conseil en communication financière, en charge directe ou indirecte de cette activité au nom d'une société cotée ;
- si vous exercez un métier connexe à la communication financière.

En cas d'interruption de son activité, un membre du Cliff peut demander au Conseil d'administration le **statut de membre temporaire** pour une période de 6 mois renouvelable deux fois.



Sous réserve d'une cotisation semestrielle de 100 euros, ce statut lui donnera accès gratuitement aux rencontres avec les professionnels et les experts et l'accès à l'espace privé du site Cliff, conformément à son statut précédent. Un membre temporaire ne peut en revanche participer ni aux groupes de travail, ni aux tables ouvertes, ni aux enquêtes.

Ce statut de membre temporaire est également accessible aux personnes ayant obtenu le certificat professionnel IR *Fundamentals* délivré par le Cliff en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine (voir page 5).

## LES ACTIVITÉS ET MOYENS MIS À VOTRE DISPOSITION

### Participer à des rencontres avec des experts reconnus (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Au minimum 8 petits déjeuners / débats par an + un séminaire annuel**

Membre associé

**Au minimum 5 petits déjeuners / débats par an, selon les sujets + un séminaire annuel**

Organisées par le Cliff et animées par des membres qui peuvent avoir recours à des compétences externes, ces réunions d'information thématiques suscitent débats et réflexions sur des thèmes d'actualité, en lien avec les fondamentaux du métier et son évolution prospective. Elles se déroulent sous forme de petits déjeuners ou de débats en fin de journée, sur un rythme mensuel, et d'un séminaire annuel d'une demi-journée.

Un membre ne pouvant participer à une réunion mais souhaitant poser une(des) question(s) a la possibilité de le faire en adressant préalablement un e-mail à la permanence du Cliff.

Des collaborateurs non membres de sociétés membres peuvent participer à ces rencontres.

### Être actif dans des groupes de travail (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Sans restrictions**

Membre associé

**Interventions ponctuelles dans les groupes de travail « émetteurs », selon les sujets, sur décision du rapporteur du groupe de travail**

Les groupes de travail rassemblent plusieurs membres, éventuellement en collaboration avec des représentants d'autres associations ou organismes de Place, qui se réunissent régulièrement pour traiter de thèmes d'actualité, de sujets de fond, échanger des expériences, mener des actions de Place... En 2018, quatre groupes sont actifs :

- Actionnariat individuel (membres émetteurs) ;
- Document de référence et Rapport intégré (membres émetteurs) ;
- *Small/MidCaps* (membres émetteurs) ;
- Gouvernance (groupe mixte, membres émetteurs et membres associés).

Seuls les membres *intuitu personae* peuvent participer aux groupes de travail.



### Initier des enquêtes (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Sans restrictions**

Membre associé

**NON**

Les membres émetteurs peuvent à tout moment s'adresser au Cliff pour faire circuler, auprès de leurs pairs, un bref questionnaire destiné à les consulter rapidement sur des points liés à leur pratique. En contrepartie, l'initiateur s'engage à réceptionner les retours et à rédiger une synthèse au bénéfice de l'ensemble des adhérents ; les membres associés peuvent accéder aux synthèses de certaines enquêtes. La permanence du Cliff peut vous proposer d'élaborer le questionnaire sur *SurveyMonkey* et de synthétiser les réponses pour vous.

### Participer à / initier des tables ouvertes (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Sans restrictions**

Membre associé

**Participation possible sur proposition de l'hôte /  
Initiation sans restrictions**

Organisées à l'initiative d'un adhérent, ces manifestations réunissent des membres en petit comité, leur offrant ainsi l'opportunité de débattre de leurs préoccupations de façon informelle. Ces rencontres sont également l'occasion de tisser des liens privilégiés avec leurs homologues.

Seuls les membres *intuitu personae* peuvent participer aux tables ouvertes.

### Bénéficier des services d'un espace privé sur le site [www.cliff.asso.fr](http://www.cliff.asso.fr) (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Espace privé « Membres émetteurs »**

Membre associé

**Espace privé « Membres associés »**

Grâce à un accès personnalisé, chaque membre a à sa disposition dans son espace privé du site Internet [www.cliff.asso.fr](http://www.cliff.asso.fr) les présentations et transcriptions ou comptes rendus détaillés des manifestations et réflexions des groupes de travail auxquelles il peut participer (voir *supra*), des informations sur les actualités du métier IR ainsi que

- Un agenda des réunions organisées par le Cliff (avec inscription en ligne) et des manifestations dans l'univers de la communication financière ;
- Les slides, comptes rendus et transcriptions de toutes les réunions organisées par le Cliff ;
- L'annuaire complet des membres du Cliff ;
- Les résultats de toutes les études et enquêtes initiées par le Cliff et ses membres ;
- Des données et analyses diverses utiles aux membres du Cliff ;
- L'accès à un espace « Mobilité des IRs » permettant aux émetteurs adhérents de l'Association ou à des cabinets de recrutement de déposer des offres d'emploi ;
- L'abonnement à une alerte mail pour être informé de toute nouvelle mise en ligne.

### Être informé et bénéficier des actions de Place (inclus dans la cotisation annuelle)

En tant qu'association française des professionnels de la communication financière et des relations investisseurs, le Cliff est le porte-parole de ses adhérents auprès de la communauté économique et financière, tant en France qu'à l'international.



À ce titre, représenté par ses administrateurs, il participe à des groupes de travail et commissions consultatives, s'exprime et formule des recommandations sur toutes les questions liées à l'organisation, à la diffusion et à la déontologie de la communication financière, notamment auprès des instances de Place, des organisations professionnelles et des médias, dont il est un interlocuteur privilégié.

#### Recevoir la **E-newsletter** du Cliff (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Full access**

Membre associé

**Liens actifs en fonction des accès mentionnés plus haut**

Son rythme de diffusion est lié à l'actualité du Cliff.

#### Bénéficiaire de contacts et d'une attention personnalisés (inclus dans la cotisation annuelle)

La permanence du Cliff est en contact avec chacun des membres, qu'elle invite personnellement aux manifestations organisées (invitation, relance, confirmation d'inscription et de rendez-vous la veille de l'événement), et elle est à leur écoute pour les aider et répondre à leurs attentes dans le cadre des activités du Cliff.

#### Pour les IR récents dans leur fonction, bénéficiaire de l'ABC de l'IR (inclus dans la cotisation annuelle)

Membre émetteur

**Full access**

Lancé en 2018, l'Accompagnement Bienveillant et Chaleureux de l'IR permet à un IR récent dans la fonction d'être accompagné durant un an par un mentor, IR expérimenté.

#### Accéder en priorité au programme de formation professionnelle conjoints Cliff / Université Paris-Dauphine (inclus dans la cotisation annuelle)

Ce programme unique, lancé en 2013, qui rentre dans le cadre de la formation professionnelle continue, traite l'ensemble des thématiques des métiers de la communication financière et des relations investisseurs sous le double angle académique et pratique.

Animé par des enseignants, des professionnels et des experts, il est ouvert à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ces métiers : professionnels en poste, personnes arrivées récemment ou souhaitant exercer, agences de communication, interlocuteurs de la communication financière dans l'entreprise...

Il est constitué de deux parcours adaptés aux besoins de chacun :

- **IR Basics**, une initiation (15h) permettant de découvrir l'univers de la communication financière et de mieux comprendre les acteurs et les enjeux des marchés financiers (deux sessions par an) ;
- **IR Fundamentals**, une certification (50h) Université Paris-Dauphine / Cliff, garante de l'employabilité de ses détenteurs dans un département de communication financière (une session par an).

Le programme complet et les tarifs sont disponibles sur [www.cliff.asso.fr](http://www.cliff.asso.fr) et sur [www.communication.financiere.cliff.dauphine.com](http://www.communication.financiere.cliff.dauphine.com), où vous pouvez vous inscrire.



## DEVENIR MEMBRE DU CLIFF : UN ENGAGEMENT FORT

L'adhésion au Cliff implique de se conformer strictement à la charte de communication financière et aux règles de déontologie internationales de la profession (cf « Charte CLIFF/SFAF ») ainsi qu'aux statuts et au règlement intérieur de l'association.

Toute candidature est validée par le Comité d'adhésion puis entérinée par le Conseil d'administration.

## CONDITIONS TARIFAIRES 2018

Tout nouveau membre est redevable d'un **droit d'entrée** d'un montant de 400 euros, acquis à vie.

Le montant de la **cotisation annuelle** en vigueur en 2018 a été fixé lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2017 (7<sup>ème</sup> résolution votée à l'unanimité des membres présents et représentés) :

### Membre émetteur

- 1 700 euros pour les sociétés dont la capitalisation est supérieure à un milliard d'euros ;
- 1 000 euros pour les sociétés dont la capitalisation est inférieure à un milliard d'euros, ou bien à partir du 3<sup>ème</sup> adhérent d'une société ayant déjà deux membres inscrits au Cliff.

### Membre associé

- 1 700 euros.

Le montant de la **participation forfaitaire au séminaire annuel** est déterminé chaque année par le Conseil d'administration.

